

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION**

LE : 29/09/2025

Séance du Mercredi 1^{er} Octobre 2025**DATE D’AFFICHAGE**

LE : 03/10/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le mercredi 1^{er} octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 29 septembre 2025, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHON, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH (pouvoir à Hélène MARTINEZ), Tom KUBLER, Jonathan PETIT, Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération prise après validation du caractère urgent de convocation du Conseil Municipal du 01/10/2025

Délibération : Suppression du poste à 27.28/35^{ème} (restructuration et réorganisation des services municipaux périscolaires, de cantine et de ménage scolaire)

Vu la délibération n°2018-52 du 25/09/2018 (modification DHS) créant à compter du 1^{er} octobre 2018, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27.28/35^{ème} soit 27 heures et 16 minutes.

Vu le rapport argumenté du maire sur la restructuration et réorganisation des services municipaux périscolaires, de cantine et de ménage scolaire notamment sur le départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste, de la baisse des besoins corrélée à la fermeture de classe et du départ d'un enfant en situation de handicap.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23/09/2025,

Considérant les besoins du service,

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

La suppression à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27.28/35^{ème} soit 27heures et 16 minutes.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

ANNEXE DELIBERATION 2025-40 du 01/10/2025

TABLEAU DES EMPLOIS au 01/10/2025

		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe (délibération n°2023-4 du 10/03/2023) poste à supprimer – saisir le CST	1	0	30/35 ^{ème}
Catégorie B	Rédacteur (délibération n°2024-30 du 18/10/2024)	1	1	30/35 ^{ème}
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique territorial (délibération du 01/12/1989)	1	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial (délibération n°2018-52 du 25/09/2018) poste supprimé au 1.10.2025 par cette délibération 2025-40 du 01/10/2025	1	0	27.28/35 ^{ème} (27h et 16mn)
	Adjoint technique territorial (délibération n°2021-43 du 03/09/2021)	1	1	26.69/35 ^{ème} (26h et 39mn)
	Adjoint technique territorial (délibération n°2021-44 du 03/09/2021) poste supprimé au 1.10.2025 par délibération 2025-39 du 01/10/2025	1	0	19/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-39 du 01/10/2025	1	1	10.98/35 ^{ème} (10h et 59mn)
	Adjoint technique territorial (délibération n°2023-28 du 08/09/2023) poste supprimé au 1.10.2025 par délibération 2025-38 du 01/10/2025	1	0	16.66/35 ^{ème} (16h et 39mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-38 du 01/10/2025	1	1	19.60/35 ^{ème} (19h et 36mn)

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 1er octobre 2025

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, Christian MAZURE

